

Les cours situées en arrière des poulaillers, c'est-à-dire du côté nord, seront ensemencées le topinambour, de soleil et de navette. Les autres seront réservées pour la culture des légumes.

Le terrain occupé par les poules et les poulets devra être labouré tous les ans.

Ce plan peut être modifié selon la forme, la superficie et l'exposition du terrain.

Description des Colonies

COLONIES MOBILES.—Ces Colonies sont faites d'un simple rang de planches emboutées ; elles ont 10 pieds de long, 8 de large, $5\frac{1}{2}$ de haut en avant, et 4 pieds à l'arrière.

Dans le milieu de la façade, il y a, à $1\frac{1}{2}$ pied du plancher, un châssis vitré de 4 pieds de haut sur 3 pieds de large. D'un côté de ce châssis, il y a un carreau de coton de 4 x 3 pieds, recouvert d'un volet de planches qui se relève à l'intérieur de la colonie. De l'autre côté du châssis vitré, est une porte de $5\frac{1}{2}$ pieds de hauteur et $2\frac{1}{2}$ pieds de largeur.

Au dessous du châssis, et à 6 pouces du plancher, l'on pratique une petite porte de 8 pouces carrés pour laisser sortir les poulets.

Les juchoirs sont placés au fond, à 2 pieds du plancher. Il y en a 4 de 10 pieds de long ; le premier est à 10 pouces de la cloison ; les autres sont espacés d'un pied les uns des autres. Tous sont fixés à des barres transversales, attachées à la cloison au moyen de charnières, ce qui permet de les relever pendant la journée.

COLONIES PERMANENTES.—Ces colonies sont, comme les précédentes, faites d'un simple rang de planches emboutées. Elles ont dix pieds de large et 20 pieds de long, $5\frac{1}{2}$ de haut, en avant, et 4 pieds en arrière.

Ces colonies sont divisées en deux compartiments de 10 pieds carrés chacun.

Toute la façade, moins la porte, est faite de coton qui est tendu sur 3 cadres de 5 pieds de large et 4 pieds de haut. Ces cadres sont placés à $1\frac{1}{2}$ pied du plancher. Les vitreaux de coton sont sur cadres avec charnières, ce qui permet de les relever lorsqu'il fait beau temps.